



Au Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 29 octobre 2014
Idaff 177184/FM/TRX – T. 17/36 - mb

Information concernant le programme de mise en place de bancs publics *Lausanne* à travers la ville

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En date du 17 décembre 2013, la Commission N° 80 du Conseil communal décidait de refuser la prise en considération du postulat de Mme Anne-François Decollogny intitulé « Bancs publics », au motif que l'Administration communale avait d'ores et déjà mis en œuvre des moyens structurels répondant en grande partie aux demandes formulées par la postulante. Lors de cette séance, une présentation Powerpoint relative au programme de mise en place de bancs publics type *Lausanne* à travers la ville avait été présentée aux commissaires et la Municipalité s'engageait à informer le Conseil communal de l'état d'avancement dudit programme.

Répondant à une demande des personnes à mobilité réduite (PMR), et en particulier des personnes âgées, la Ville de Lausanne a développé depuis 2009 le banc public *Lausanne*. Son étude a bénéficié des échanges au sein du Groupe accessibilité piétonne (GAP), organe de consultation servant de relais entre les Autorités communales et les associations représentant les usagers piétons, notamment les PMR.

La Ville a installé ponctuellement ces nouveaux bancs depuis le début 2014, notamment à la rue du Bugnon, à la place de l'Ours et à la Sallaz. D'autres campagnes de pose interviendront prochainement, entre autres à Montelly, Dapples, Ouchy et Pré-Fleuri.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



Ce banc PMR se caractérise par la hauteur de l'assise à 45 cm, l'inclinaison du dossier de 10° et la présence d'accoudoirs permettant aux bras de prendre appui pour se lever ou s'asseoir. En étant placés au centre, ils permettent à 4 personnes de prendre place au lieu de 2 seulement s'ils étaient placés aux extrémités. La Ville a favorisé l'utilisation du chêne des forêts lausannoises. L'assise et le dossier en bois assurent ainsi un confort thermique en hiver comme en été. Les supports métalliques ont été conçus pour permettre à ce banc d'être installé dans les rues en pente typiques de Lausanne. Le modèle à deux places permettra d'offrir à la population un lieu de repos et de détente même lorsque la configuration des lieux est exigüe.

Afin d'accorder harmonieusement les géométries du banc, le design a fait appel au Modulor, système de proportions développé par Le Corbusier sur la base du nombre d'or et de la stature humaine. Ce banc PMR peut être installé comme banc relais pour se reposer en chemin, comme banc de contemplation devant un point de vue ou une perspective intéressante, ou comme assise fonctionnelle près de commerces, services ou transports. Il n'a pas vocation à remplacer l'ensemble des bancs existants, lesquels ont une fonctionnalité et une ergonomie propres (bancs assis-debout, banquettes, plots) en lien avec leur localisation et leur intégration dans un quartier parfois à forte identité, comme le Rôtillon. L'installation du banc PMR se fera donc stratégiquement sur les principaux flux et cheminements piétonniers lors des réaménagements d'axes ou dans les contrats de quartiers comme à Montelly.

Prévu pour les espaces publics de la ville de Lausanne, le banc *Lausanne* fait l'objet d'une licence d'exploitation. Il pourra donc aussi être installé sur le domaine privé ou hors de la commune de Lausanne.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin